

Dans le cadre de ses

## « Café, chocolat et thé...matiques »

**FORMAT différence** vous invite à un **temps d'échanges pour débattre, échanger, réfléchir et prendre du recul** sur notre quotidien afin de le réinvestir d'une acuité nouvelle.

\*\*\*\*\*

## **Auto-détermination de la personne sous mesure de protection**

**Présentiel : Vendredi 25 mars 2022 (9h – 12h)**  
**Distanciel : Possible sur demande à cette date**

*L'autodétermination peut se définir comme l'ensemble des droits et libertés qui permettent à un individu d'agir librement sur sa vie. Pour les personnes étant sous mesure de protection; elle est d'autant plus présente : comment laisser l'autonomie de ces personnes tout en assurant un encadrement juste et nécessaire ?*

*Comment la législation accompagne-t-elle ces personnes ? La volonté étant toujours de préserver leurs intérêts malgré leur fragilité.*

**Intervenant :**

Jean-Claude MARTY, Avocat

**Horaires :** 9h-12h (Accueil à partir de 8h30 pour le présentiel)

**Lieu :** FORMAT différence - 26 avenue Tolosane – Château Lapeyrade - 31520 Ramonville Saint-Agne